



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

haut débit

Question écrite n° 41847

Texte de la question

M. François Rochebloine interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le plan de développement de l'économie numérique « France numérique 2012 », s'agissant du volet usages et services numériques. Considérant le fait que seulement 55 % des Français sont équipés d'ordinateurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement envisage de généraliser, sur l'ensemble du territoire national, des espaces publics numériques qui pourraient notamment s'appuyer sur les services publics existants.

Texte de la réponse

Les espaces publics numériques (EPN) ont été déployés à partir de la fin des années quatre-vingt-dix par les collectivités locales avec l'aide de l'État (en particulier à travers le dispositif des emplois jeunes) pour faciliter la découverte et l'appropriation par le grand public des outils et des usages de base de l'Internet. Ouverts dans des services publics ou associatifs locaux (bibliothèques, médiathèques, services municipaux, centres socioculturels, centres sociaux, établissements scolaires...), les EPN sont dotés de moyens adaptés en équipement et en personnel pour offrir, outre l'accès au réseau à ceux qui n'en disposent pas, initiation et accompagnement à tous ceux qui souhaitent utiliser ces nouvelles technologies à des fins personnelles, pour accéder aux ressources et services publics en ligne ou dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale. On recense environ 4 000 EPN répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont généralement portés par les collectivités locales, directement ou indirectement via des associations et sont souvent affiliés à des réseaux et labels nationaux qui favorisent la mutualisation des informations, des ressources et des bonnes pratiques : Cyber-base (Caisse des dépôts), Point Cyb (ministère chargé de la jeunesse), régionaux (Nord-Pas-de-Calais, PACA, Poitou-Charentes, Basse-Normandie...) ou locaux (EPN du Lot, de la Loire, Points d'accès public à Internet de Brest...). Le Plan France numérique 2012 prévoit de stimuler la création de 1 000 nouveaux EPN à l'horizon 2012, en particulier dans des services publics de proximité : la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) examine, en liaison avec les services des ministères chargés respectivement de l'emploi et du développement culturel, la possibilité de s'appuyer sur le dispositif des emplois aidés, prévu dans le Plan de relance, pour réaliser cet objectif. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale et la Caisse des dépôts ont signé une convention pour l'ouverture de 400 espaces Cyber-base dans des écoles (à usage mixte : scolaire dans la journée, public hors temps scolaire). Il recommande également de mieux associer les espaces publics numériques aux politiques publiques dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la culture, de l'accompagnement social, en s'appuyant sur les moyens, les compétences et le dynamisme de ces réseaux et en ciblant des publics ou des zones prioritaires (personnes en situation d'exclusion ou éloignées des TIC ; seniors, handicapés, quartiers sensibles, zones rurales...).

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41847

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 2009, page 1249

Réponse publiée le : 13 octobre 2009, page 9747